



Causse
de la Moure
et d'Aumelas

Réunion du comité de pilotage d'animation Natura 2000 et PAEC

FR9101393 Montagne de la Moure et cause d'Aumelas
FR9112037 Garrigues de la Moure et d'Aumelas

15/02/2023
St Paul et Valmalle



L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

Sète
AGGLOPÔLE
méditerranée
ARCHIPEL DE THAU

Montpellier
Méditerranée
métropole

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Ordre du jour

- Présentation succincte des sites Natura 2000
- Actualités nationales
- Bilan 2022 et perspectives 2023
notamment dépôt du PAEC





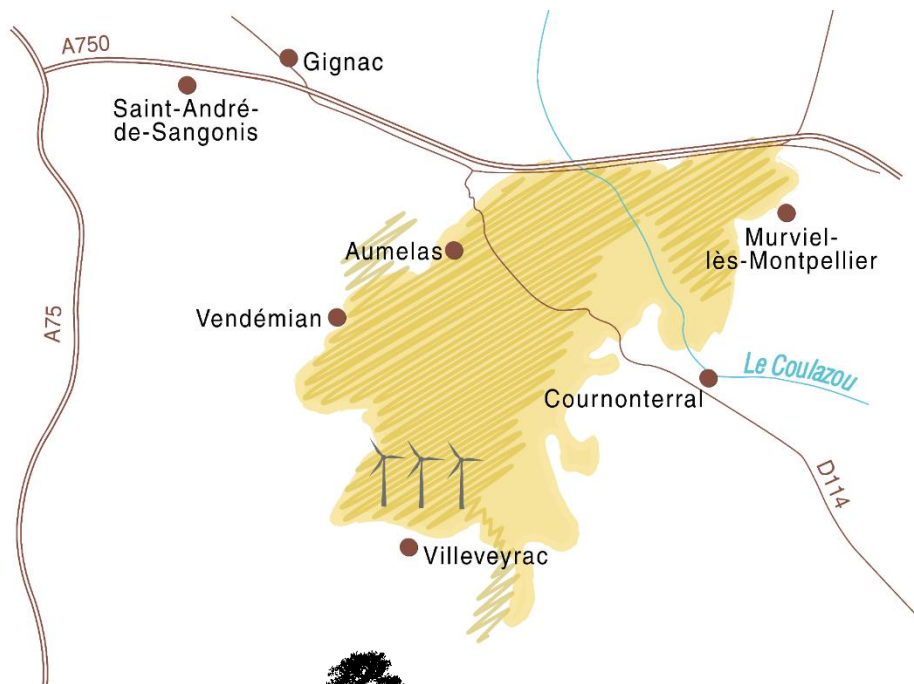
Présentation



- Un site « Oiseaux »
Garrigue de la Moure
et d'Aumelas
- 9 015 hectares
- 8 communes
- 3 intercommunalités



- Un site « Habitats »
Montagne de la Moure
et cause d'Aumelas
- 10 693,8 hectares
- 11 communes
- 3 intercommunalités





Rappel du calendrier

Lancement de
la démarche

Validation du
DOCOB

Elaboration du DOCOB

Depuis 2015 : animation du site Habitat

2011 à 2014

Depuis 2016 : animation du site Oiseaux



Directive
Habitat



Directive
Oiseaux



Présentation

- 3 habitats prioritaires parmi II d'intérêt communautaire :



Parcours substeppiques



Mares temporaires méditerranéennes



Prés humides

- 6 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire :

Murins à oreilles échanquées



Grand rhinolophe



Petit rhinolophe



Murin de Capaccini

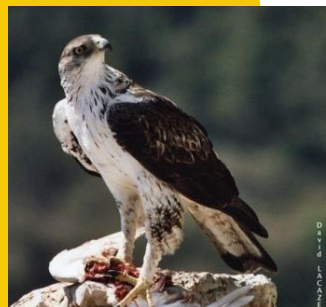


Minioptère de Schreibers



Petit murin

- 14 espèces d'intérêt communautaire, dont :



Aigle de Bonelli



Busard cendré



Pipit rousseline



Bruant ortolan



Fauvette pitchou



Causse
de la Moure
et d'Aumelas

Actualités nationales



Dotation à certaines communes « pour la protection de la biodiversité »

Depuis 2019, « Verdissement » de la Dotation globale de fonctionnement attribuée aux communes, au motif que les communes assument des « charges procédurales supplémentaires »

- 3 critères
- + de 50 % de la surface communale dans un site N. 2000
 - Moins de 10 000 habitants
 - Ayant un potentiel financier par habitant inférieur à 2 fois le potentiel financier par habitant moyen des communes de la même strate démographique

A compter de 2023, la dotation bénéficie d'un plancher de 3000 €. La fraction dédiée à Natura 2000 en 2022 était de 14 800 000€. Elle passe à 17 300 000 € pour 2023.



Dotation à certaines communes « pour la protection de la biodiversité »

Communes des sites Montagne de la Moure et cause d'Aumelas	Dotation de biodiversité 2022 en €	Rappel dotation 2021 en €	Evolution 2021-2022 en €	Evolution 2021-2022 en %
AUMELAS	5 525	4 068	1 457	36%
COURNONTERRAL	45 569	-	45 569	
MONTBAZIN	19 671	-	19 671	
SAINT-PARGOIRE	18 775	-	18 775	
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE	11 727	8 239	3 488	42%
VILLEVEYRAC	37 222	27 236	9 986	37%
TOTAL	138 489	39 543	98 946	250 %



Loi 3 DS : transfert partiel à la Région

Missions relatives à la politique Natura 2000
Décentralisation de la gestion des sites 100% terrestres aux régions

Missions conservées par l'Etat

Décentralisation aux Régions





Loi 3 DS : transfert partiel à la Région

- Région Occitanie : une équipe en cours de recrutement :
 - 7 agents techniques (dont 1 à Montpellier)
 - 4 agents administratifs (dont 2 à Montpellier)
- DDTM Hérault :
 - 1 nouvel agent technique : Savéria LEANDRI

+ Simplification de l'instruction : pour les dépenses salariales, instauration d'un coût horaire médian à 25 €/h

Courrier
en cours

+ Instauration d'un nouveau forfait de 5 % des dépenses de personnels pour les frais de déplacement



Causse
de la Moure
et d'Aumelas

Bilan et perspectives 2022-2023



Point financier

Sur l'ensemble des 3
sites Natura 2000
gérés par la CCVH

● Période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023

	Montants TTC
Régie (temps de travail)	93 276,24
Frais indirects (15%)	4 572,02
Prestations	97 146,83
Total	204 995,09

*Demande de subvention déposée à la DDTM en octobre 2022.
Demande de paiement sera instruite par la Région.*

Décisions juridiques d'attribution 2021 et 2022-2023 toujours non reçues



Ressources humaines



Recherche infructueuse deux services civiques en 2021 et 2022 , commun avec les sites d'Aumelas

 Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Agent	Fonction	% temps de travail
Mélina Choupin	Chargée de mission N2000 & biodiv	85 %
Jason Crebassa	Chargé ABC et biodiversité	40 %
En cours	Deux services civiques (24h hebdo/6 mois)	80 %

Recherche en cours pour deux services civiques en 2023



Les types d'outils de Natura 2000 :

- **Contrats** (financements d'acteurs)
 - agricoles = MAEC = Mesures agro-environnementales et climatiques
 - forestiers
 - ni-agricoles, ni-forestiers

- **Charte de bonnes pratiques**

- **Communication**

- **Sensibilisation**

- **Veille environnementale**

- **Amélioration des connaissances & suivi**



Contrat - Gîte à chauves-souris – Terrus



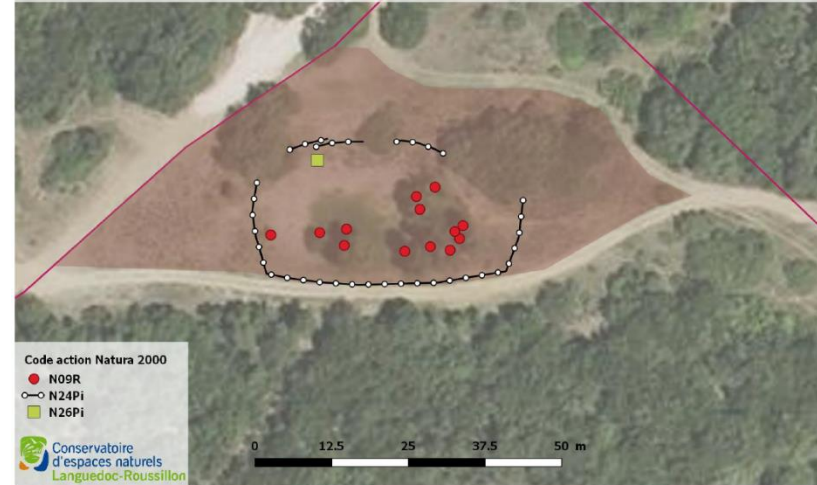
Une arrivée timide : un murin à oreilles échanrées en octobre 2022



Mare temporaire de Méjanel



Implantation de barrière anti motocross, opération d'entretien de la végétation, et pose de panneaux de sensibilisation sur la mare des Méjanel
Saint-Paul-et-Valmalle



Echec du contrat Natura
2000 pour raisons
administratives.
Le CEN a mobilisé **des fonds
régionaux** pour cette action.
Travaux réalisés cet hiver.



Contrat - Débroussaillage pelouses

Murviel les Montpellier



Travaux de réouverture et/ou entretien sur 5,2 ha
(février 2019, mars 2021, février 2023)
dont ensemencement cynégétique sur 1,3 ha
(mars 2020)

+ Entretien par pâturage printemps/automne 2022 (70 chèvres)



Contrats agricoles (MAEC)

Programme Agro-Environnemental et Climatique

Les enjeux

En contexte méditerranéen, les **milieux ouverts** figurent parmi les milieux les plus diversifiés écologiquement.

La présence et la richesse de ces milieux est étroitement liée à l'**activité pastorale ancestrale**.

→ Objectif prioritaire du DOCOB : **maintien des milieux ouverts par une gestion agro-pastorale raisonnée**

Principal levier de Natura 2000 : les « **Mesures agro-environnementales et climatiques** »



Contrats agricoles (MAEC)

Programme Agro-Environnemental et Climatique

Éléments de contexte

Nouvelle Politique Agricole Commune (**PAC**) = 2023-2027

« **MAEC** » = Mesure agro-environnementale et Climatique
= il s'agit de financement (aide PAC) que les agriculteurs peuvent solliciter en contrepartie de l'amélioration de leurs pratiques, pendant 5 ans.

Pour qu'un agriculteur puisse bénéficier de ce dispositif, une structure doit avoir déposé un « **PAEC** » : un dossier faisant état des types de mesures à mettre en œuvre, du nombre d'agriculteurs potentiels, du budget nécessaire.

Lors de la précédente PAC, c'est la Chambre d'agriculture qui avait déposé ce dossier technique. La CCVH était partenaire.

Sur incitation forte de la DREAL-DRAAF en mai 2022, un dossier PAEC a été déposé par la CCVH, en septembre 2022, sur les sites Natura 2000 Gorges de l'Hérault et les sites du Causse d'Aumelas.



Contrats agricoles (MAEC)

Programme Agro-Environnemental et Climatique

Le PAEC, un exercice difficile

- Sujet très **technique**, particulièrement complexe (appel à projet : 40 annexes)
- Hypothèse en juin 2022 : ne pas déposer de PAEC.
- Juillet 2022 : décision conjointe avec CC GPSL de collaborer étroitement et de déposer un PAEC
- **Planning** estival d'élaboration du PAEC : **défavorable à la concertation** technique et politique
- Concertation uniquement technique et réduite à son minimum avec les partenaires historiques du précédent PAEC :
 - Com Com du Grand Pic Saint Loup
 - Chambre d'agriculture
 - Conservatoire des Espaces Naturels

Le COPIL Natura 2000 tient également de COPIL conjoint au PAEC.



Contrats agricoles (MAEC)

Programme Agro-Environnemental et Climatique

Le PAEC, son contenu

- Exclusivement **pastoral** : les viticulteurs sont très minoritaires en terme de surface au sein des sites, et l'enjeu prioritaire des DOCOBs et très clairement le maintien des milieux ouverts
- Communes de la CCGPSL, gérées par le PAEC de la CCGPSL
- 4 mesures proposées :
 - IAE2 – Entretien de mares
 - PRA 3 – Amélioration de la gestion des surf. herb.pasto. par le pâturage
 - OUV1 – Maintien de l'ouverture des milieux
 - OUV2 – Maintien de l'ouverture des milieux – amélioration de la gestion par le pâturage
- Estimation budgétaire de 10 exploitations partantes, dont 5 GAEC, au plafond
 - Besoin estimé à **600 000 €**

(1 exploitation à une part : plafond à 7500 € max par an, soit 35 000 € sur 5 ans)

Janvier 2023 : notre PAEC est retenu, avec un budget réduit de 50 %.



3 contrats potentiels en
2023 et 1 voire 2 en 2024

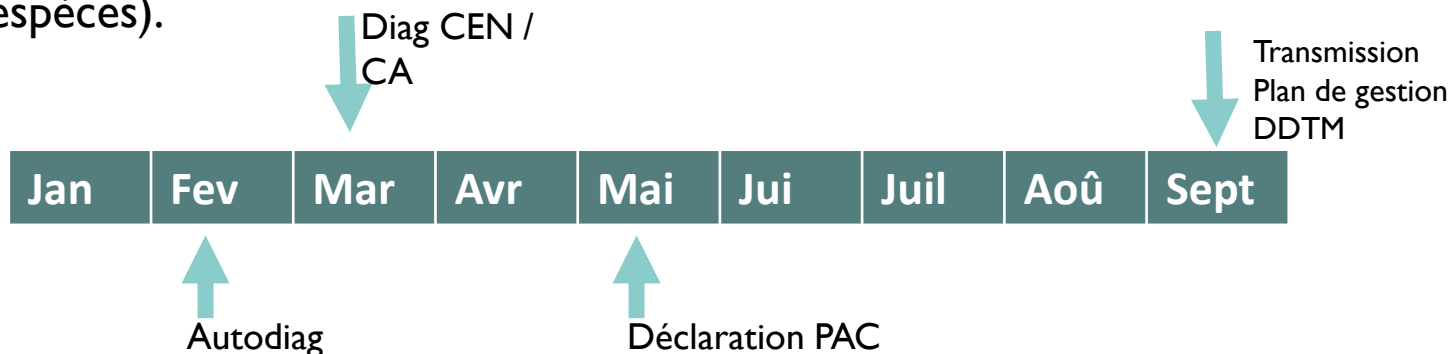
Contrats agricoles (MAEC)

Programme Agro-Environnemental et Climatique

Le PAEC, sa mise en œuvre en 2023-2024

Pour qu'un contrat soit mis en place, il faut les **3 conditions réunies** :

- Le **volontariat** d'un agriculteur (des réunions de la chambre d'agri en novembre + un mail ont permis de préciser les volontaires)
- Un agriculteur avec **des pratiques installées**. Le principe est d'améliorer les pratiques et se basent sur l'analyse des pratiques existantes et de la réponse des milieux : engager un éleveur, qui n'aurait pas de recul, sur des engagements qu'il ne pourra peut-être pas tenir est une prise de risque non souhaitée (les aides doivent être remboursées en cas de contrôle).
- Des **enjeux écologiques** forts (présence d'habitats prioritaires ou d'habitats d'espèces).





Contrats agricoles (MAEC)

Programme Agro-Environnemental et Climatique

Le PAEC, sa mise en œuvre en 2023-2024

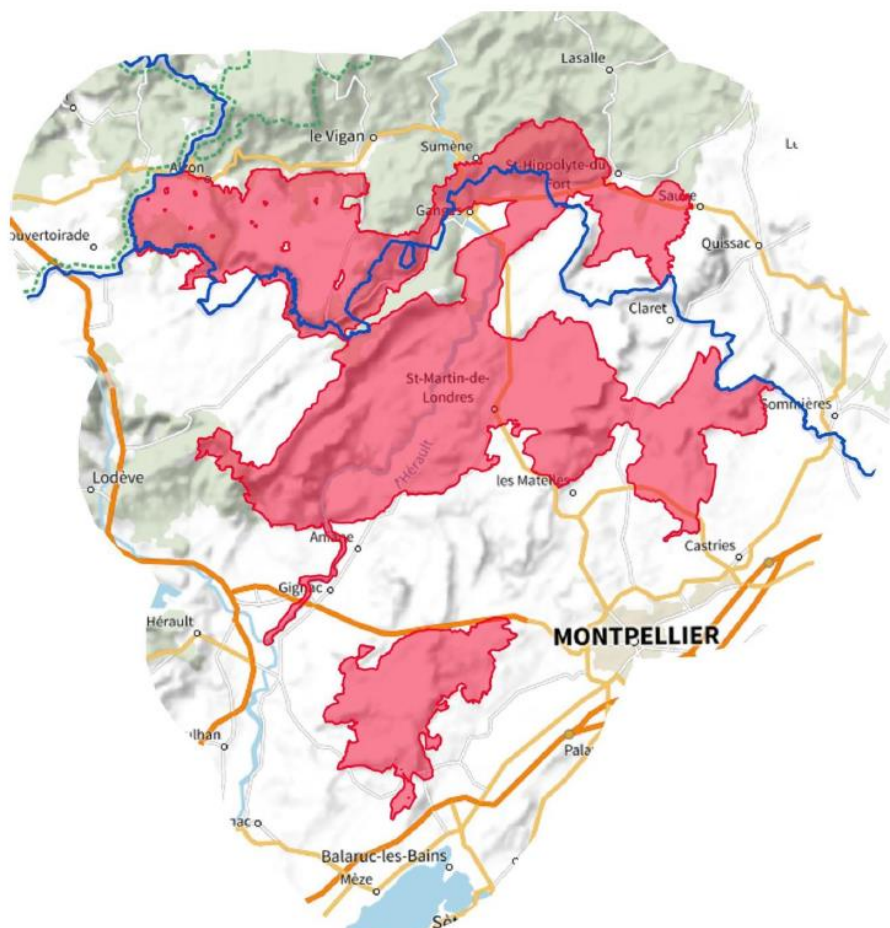
Pour qu'un contrat soit **effectif et efficace**, il faut :

- La **motivation** de l'agriculteur : il doit produire un autodiagnostic (accompagné) et financer une partie du diagnostic (le diagnostic écologique est financé à 100% par Natura 2000 / le diagnostic d'exploitation ne l'est que partiellement : l'Etat plafonnait les diagnostics à un montant de 1500€)
- La **patience** de l'agriculteur : si le respect des engagements démarre dès la demande d'aide (15 mai), le paiement ne peut parfois intervenir que plusieurs années plus tard.
- La **persévérance** de l'animateur : indispensable de se rendre chaque année sur site pour s'assurer que la mise en œuvre du plan de gestion ne pose pas de difficulté particulière



Charte de bonnes pratiques Highline

Signée le 29 janvier 2022
Rencontre annuelle à venir



CHARTÉ NATURA 2000
sur 10 sites entre Hérault et Gard

Highline



©Leo-Paul Darze



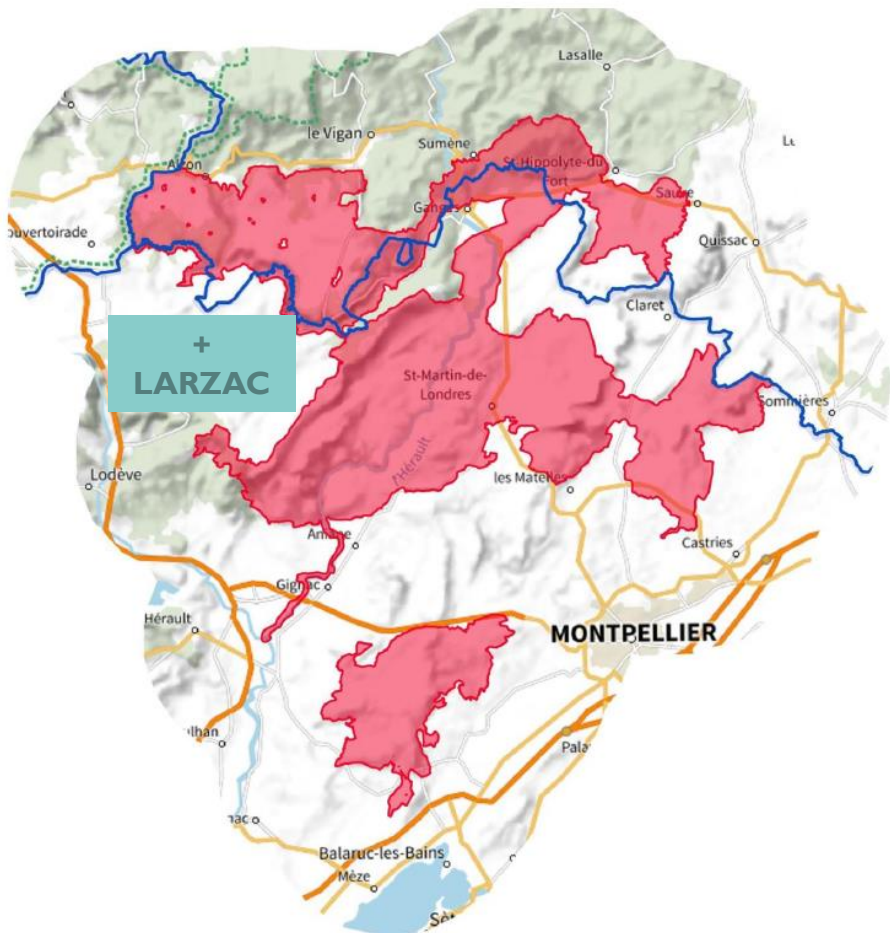
L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT





Charte de bonnes pratiques

Spéléologie



CHARTRE NATURA 2000

sur 10 sites entres Hérault et Gard

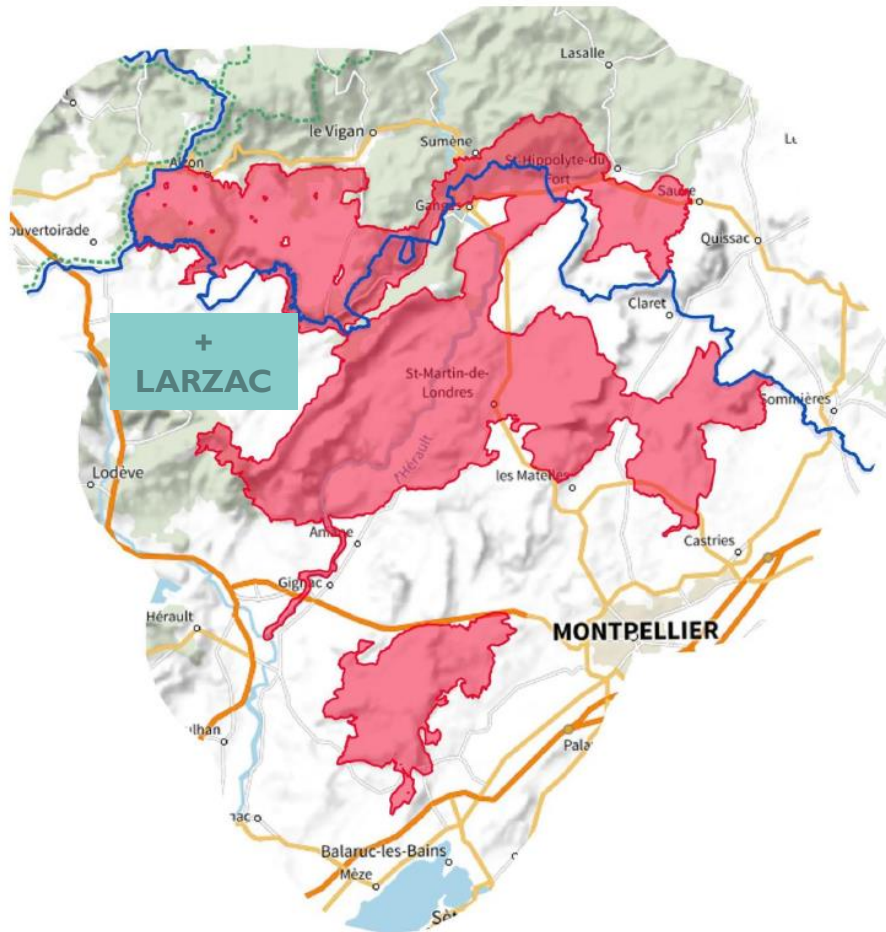
Spéléologie





Charte de bonnes pratiques

Spéléologie



Trois publics spéléo identifiés :

- Les **acteurs fédérés** : Comités Départementaux de Spéléologie Gard / Hérault + clubs locaux affiliés
- Les **Spéléos professionnels** qui accompagnent des groupes (SNPSC)
- Les **asso spéléo**, non fédérées, orientées sur l'**exploration du karst** (Celadon, Larzac Explo)



- *Conventionnement / subvention en cours avec les services Eaux des collectivités qui missionnent ces associations sur de l'exploration*
- *Nécessaire prise en compte des **enjeux chiro** pour la cohérence des politiques publiques*



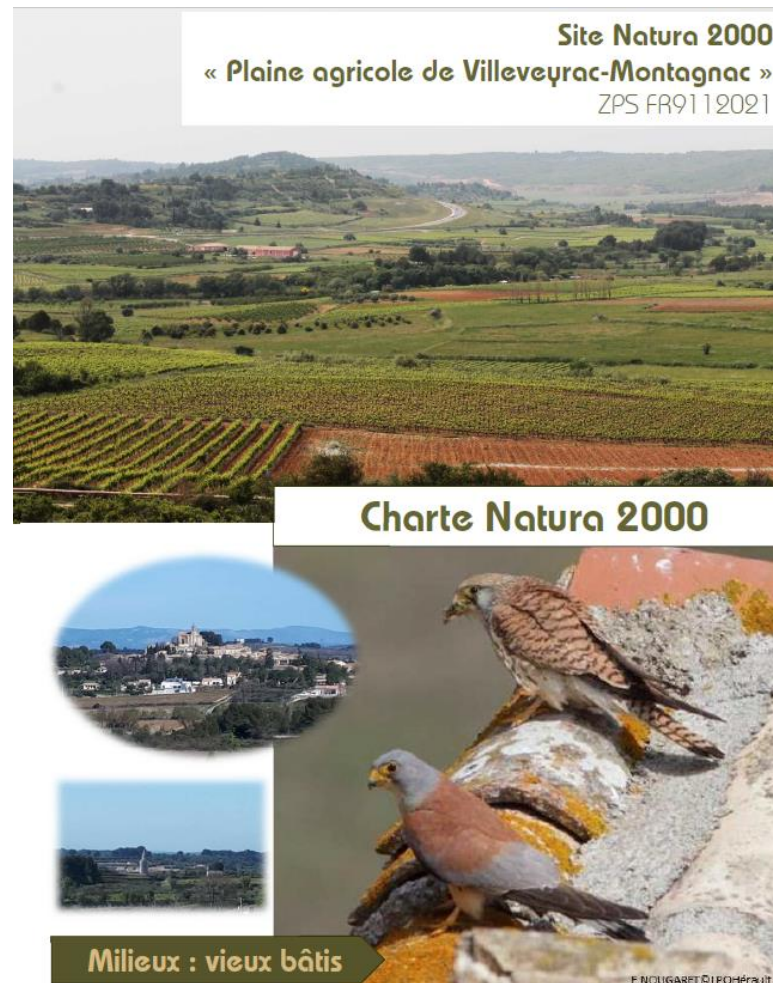
Charte de bonnes pratiques

Faucon crécerellette

Projet d'adaptation de la charte signée par la commune de Montagnac, sur le site Natura 2000 voisin.

Perspectives de signature dans la ZPS « Garrigues de la Moure et d'Aumelas » :

- Commune de Vendémian
- Commune de Saint Pargoire





Coût (3 sites) : 10 000 €



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
HERAULT



Demain la Terre !

Sensibilisation – bilan 2022

Animations sur inscription

21 juillet	Balade en garrigue (Saint Pargoire)
Balade	Public cible : familial / 20 personnes
29 octobre	Les mystères de la Moure (Poussan)
Jeu de piste	Public cible : tout public / 13 personnes
26 octobre 2021	Enigmes sur le causse (Murviel lès Montpellier)
Jeu de piste	Public cible : tout public / 19 personnes

Animation spontanée

26 octobre 2021	Connaissez-vous la nature du causse (Pignan)
Conférence	Public cible : tout public / 14 personnes

3 animations sur inscription
1 animation spontanée

66 personnes sensibilisées



Coût (3 sites) : 10 000 €



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
HERAULT

ee
Ecologistes
de l'Euzière



Demain la Terre !

Sensibilisation – bilan 2022

Animations scolaires

8/11, 22/11, 24/11, 06/12 (Murviel lès Montpellier)

Ecole Marie Thérèse Sudre 26 élèves de CMI

18/11, 13/12, 13/12, 15/12 (Saint Pargoire)

Ecole publique Jules Ferry 24 élèves CP – CEI

2 écoles

4 séances par école

50 élèves sensibilisés



 Poursuite du programme pour 2023





Communication



- **#1 Décembre 2019**
148 destinataires
- **#2 Avril 2020**
171 destinataires
- **#3 Septembre 2020**
177 destinataires
- **#4 Décembre 2020**
221 destinataires
- **#5 Juin 2021**
234 destinataires
- **#6 Octobre 2022**
233 destinataires



Sur l'ensemble des 3
sites Natura 2000
gérés par la CCVH

Communication

Rédition du jeu de 7 familles



Coût :
2 972,10 €

Rédition :
950
exemplaires

Diffusion :
lors des
animations
scolaires

**Jeu de 7 familles avec les espèces et habitats des sites
Natura 2000 d'Aumelas et des Gorges de l'Hérault**



Communication

Cahier de découverte pour les enfants

Sur l'ensemble des 3
sites Natura 2000
gérés par la CCVH



Coût :
8 710 €

Cible :
7-9 ans

Edition :
3 000
exemplaires

Diffusion :
lors des animations
jeunesse et grand
public

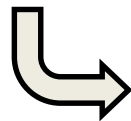
Format :
A5 / 16p





Veille environnementale

- **Projets énergie renouvelable**
- **Documents d'urbanisme (SCOT PCH)**
- **Plans de gestion de la Moure (SAM et interterritorial) Atelier 13/03 matin**
- **Manifestations sportives (Trail de Pignan)**
- **Rave party (31/12/2022) à Aumelas**



Dépôt de plainte en cours





Veille environnementale

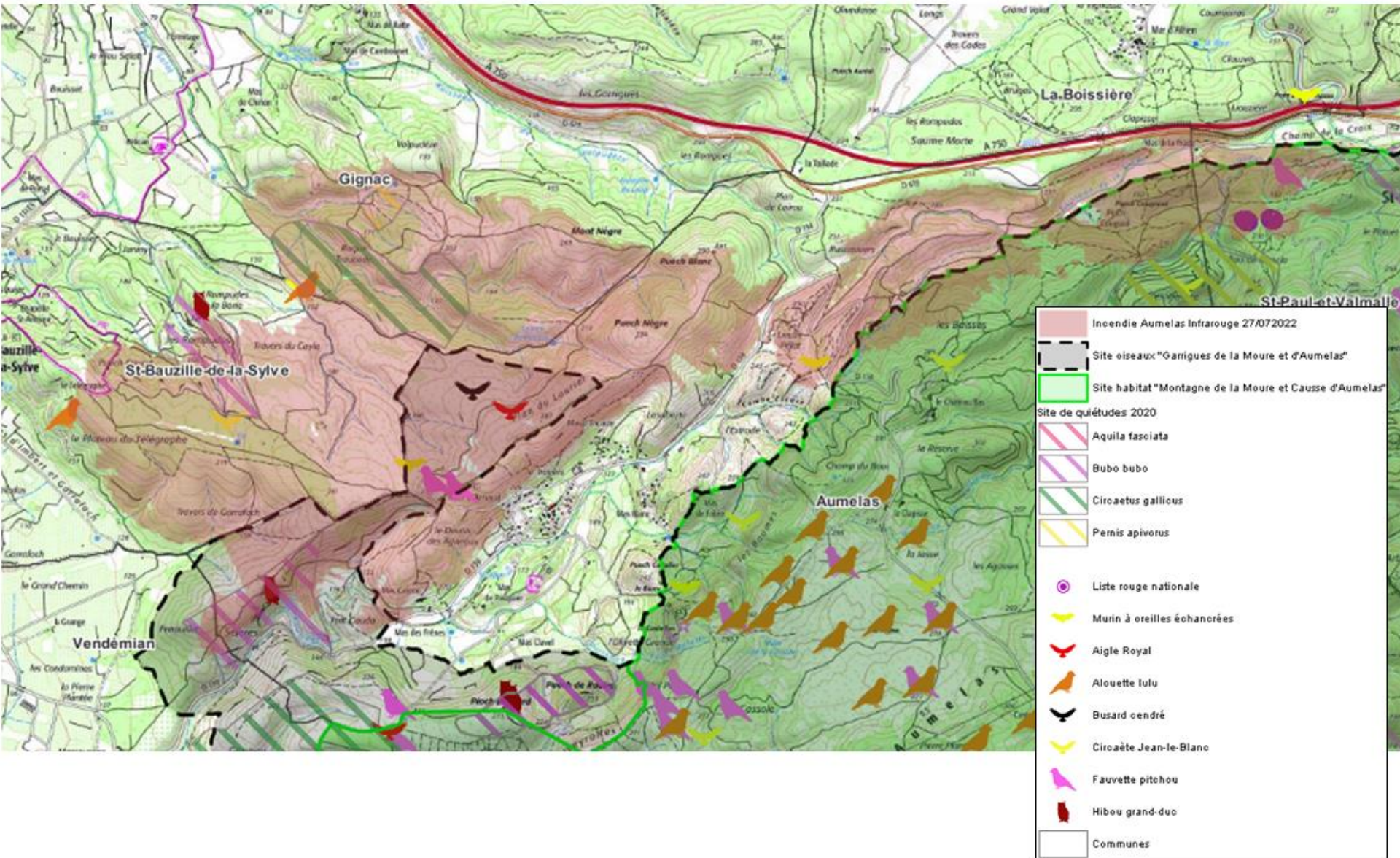
● Incendie 26 et 27 juillet 2022 – Le constat

1000 ha ont brûlé dont 230 ha dans les sites Natura 2000

Commune	surf_ha	dont en N2000
Vendémian	4,1	4,1
Saint-Paul-et-Valmalle	40,8	34,1
Saint-Bauzille-de-la-Sylve	242,9	
Gignac	198,3	
Aumelas	465	193,7
Total	951,1	231,9

- Un **impact différent** selon que les espèces peuvent se déplacer ou non.
- Un **phénomène** qui, bien que probablement d'origine criminelle, demeure **naturel** et même considéré comme faisant partie intégrante de l'évolution de la garrigue.
- D'un point de vue strictement écologique, le feu est bien **moins impactant que l'artificialisation des sols** (routes, constructions, photovoltaïque, ...).

Espèces et habitats d'espèces protégées connus sur la zone incendiée le 26 et 27 juillet 2022





Veille environnementale

● Incendie 26 et 27 juillet 2022 – Les perspectives

L'**évaluation des dégâts** sur la faune et la flore → faite sommairement au lendemain de l'incendie, avec la sollicitation des partenaires naturalistes pour croiser les regards / les analyses

Action juridique : **dépôt de plainte** en août, au titre de Natura 2000 (une première pour la CCVH)

Le **suivi de la reconquête** du milieu incendié par les espèces → simple suivi photographique, sur des lieux facilement accessibles + Suivi par point d'écoute spécifique Bruant ortolan ?

La **concertation** avec les partenaires pour la coordination des actions post-incendies :

→ ONF/CRPF : exploitation des futaies (cèdre, pin, cyprès)

→ fédération de chasse : demande de financement en cours pour un projet global de suivi faune, aménagements faune (nichoirs à chiro, reptiles,...) et aménagements cynégétiques sur un périmètre à préciser



Veille environnementale

● Incendie 26 et 27 juillet 2022 – La priorité

Dans un contexte de réchauffement climatique et d'augmentation du risque incendie, la priorité est donnée au **renforcement du pastoralisme**.

● analyse **foncière**

● analyse des **documents d'urbanisme**

● rencontre prochaine avec **4 éleveurs** (St Paul et Valmalle, Aumelas, St Bauzille de la Sylve et Vendémian) pour définir les besoins.

+ **étude des perspectives** en termes de **financements** (fond d'aide à l'immobilier de la CCVH, fond vert du gouvernement, ...)

Arrivée à la CCVH en janvier d'une **chargée de mission agriculture** qui pourra utilement mettre à profit ses compétences pour renforcer l'action du service Espaces naturels en la matière.



Amélioration des connaissances

Suivi des chauves-souris



Février 2022

74 grands
rhinolophes en
hibernation

Retour des chauves-souris dans l'aven Salvat

Suivi
programmé
pour 2023



Amélioration des connaissances

Suivi des chauves-souris



**Une belle colonie au cœur du village
Vendémian**

Juin 2021 : une colonie
de reproduction de
grands murins en plein
cœur du village
200 adultes
120 à 130 jeunes

29/05/2022 : 328
adultes
137 juvéniles

Février 2023 :
nettoyage de la cave

Convention Refuge
signée

+ suivi sur Mas de Valoussières, Siau, Lamouroux & tunnels



Amélioration des connaissances

Suivi des mares temporaires



4 mares concernées :
2 sur Aumelas,
1 sur St Paul
et 1 sur Montarnaud

Conventions signées
avec les 3 communes

Objectif : suivre l'évolution des mares temporaires dans un contexte de changement global, sur 10 ans



Amélioration des connaissances

Suivi des mares temporaires



Proposition de rajouter :

- Le suivi des **amphibiens**
(3 passages)
Dans le cadre national
PopAmphibien et
régional OSU OREME
- Le suivi des **reptiles**
(6 passages)
Avec pose de plaques



Amélioration des connaissances

Suivi du bruant ortolan en 2022



2019 = mise à jour des effectifs évalués dans le DOCOB

→ 85 mâles chanteurs [IC 68,8:106]

Site = probablement l'une des populations les plus importantes parmi l'aire de répartition française

2022 = suivi des points d'écoute positifs en 2019 ainsi que des points avec présence historique

→ 29 mâles chanteurs [25:61]

Rétractation du noyau de population
Et diminution des effectifs par point

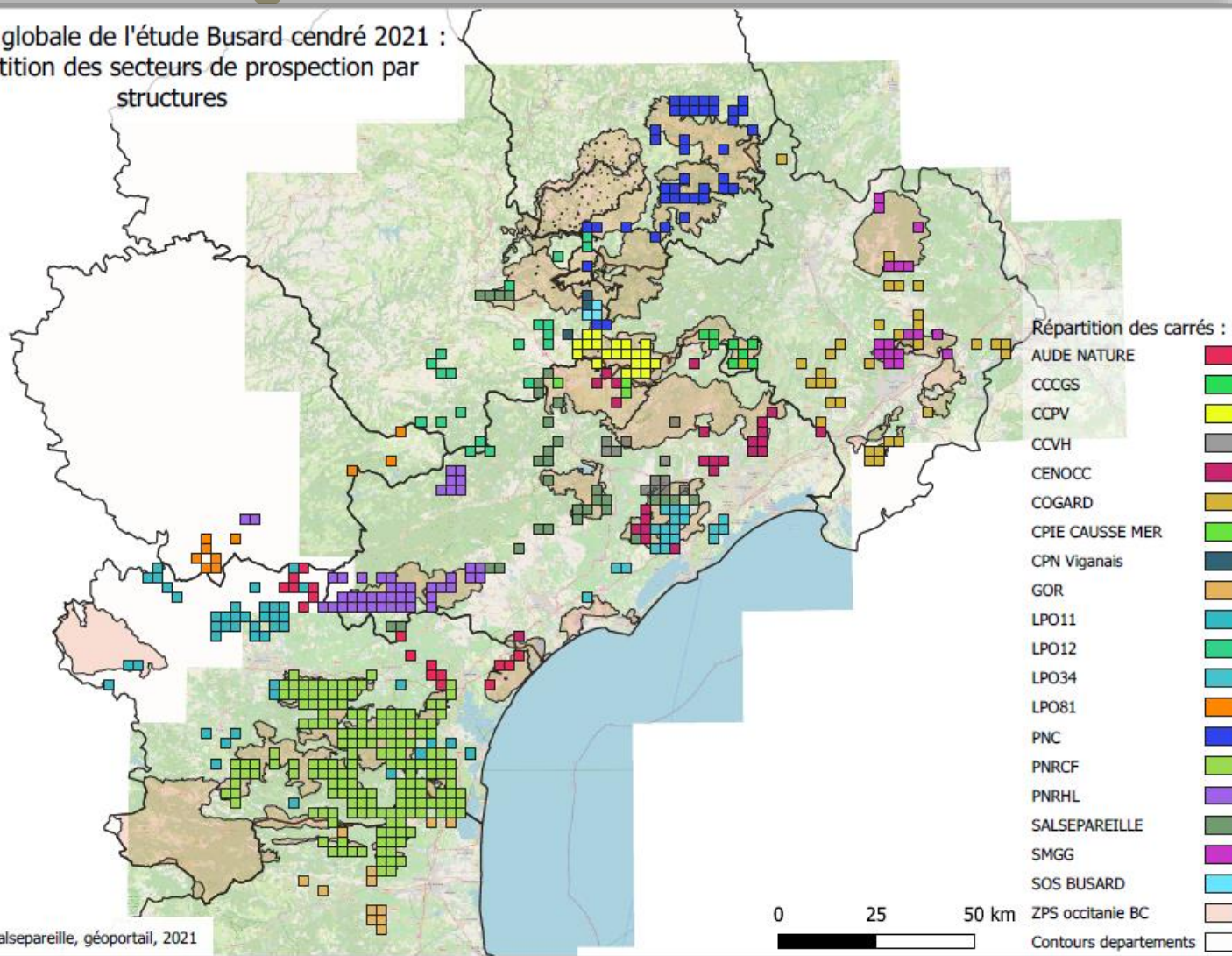
*Tendance à la baisse générale
sur sites voisins et au delà
(régional, national)*



Amélioration des connaissances

Etude régionale sur le busard cendré 2021

Emprise globale de l'étude Busard cendré 2021 :
Répartition des secteurs de prospection par structures



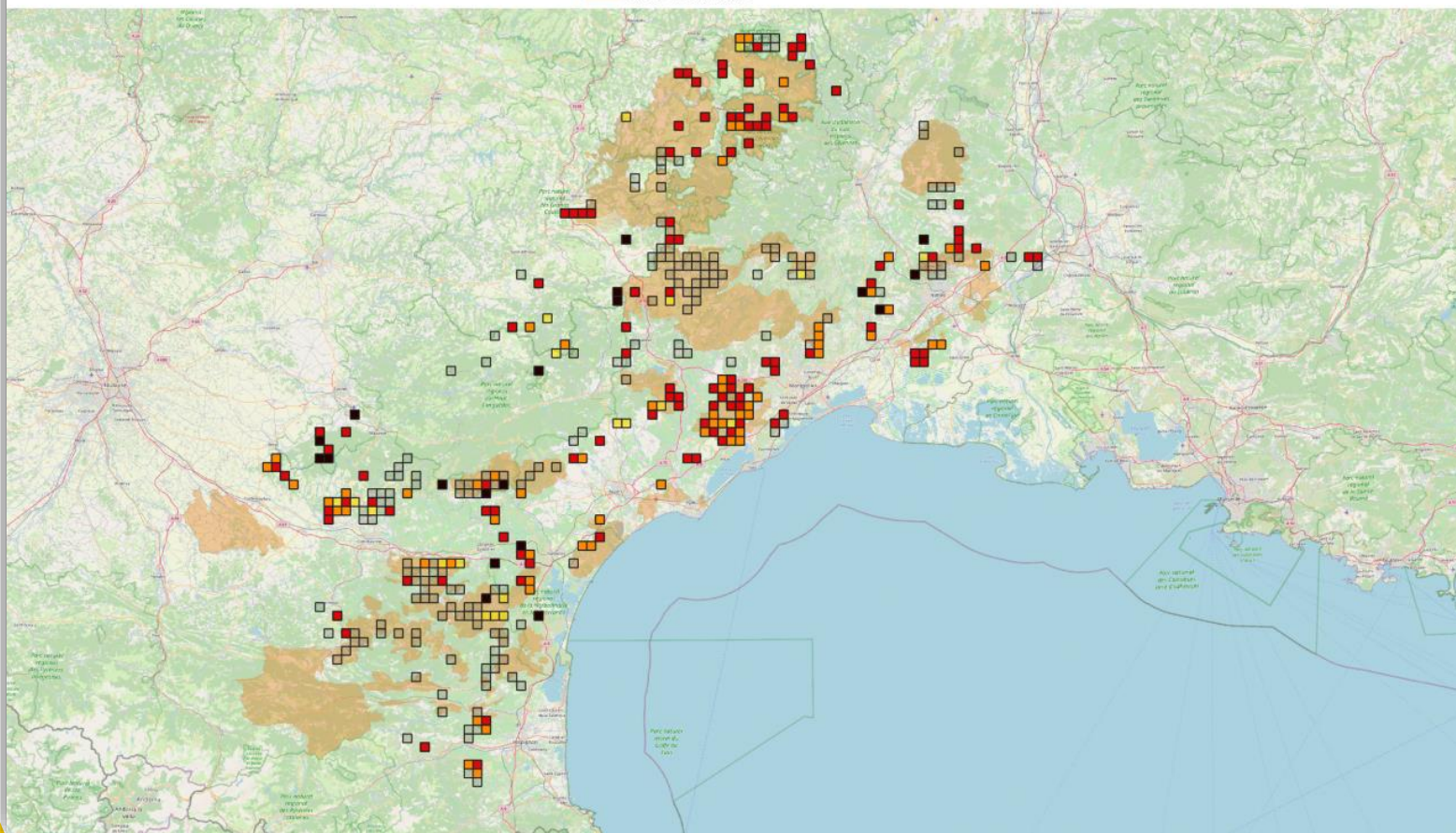
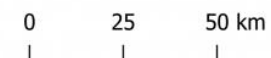


Amélioration des connaissances

Etude régionale sur le busard cendré 2021

Cantonnement avéré de Busard cendré en 2021 par rapport aux données historiques

- Carrés sans cantonnement en 2021 avec présence historique
- Carrés avec cantonnement avéré en 2021 avec présence historique
- Carrés avec cantonnement avéré en 2021 sans présence historique
- Carrés réalisés en 2021 sans cantonnement
- Carrés non prospectés avec présence historique
- ZPS occitanie





Amélioration des connaissances

Etude régionale sur le busard cendré 2022

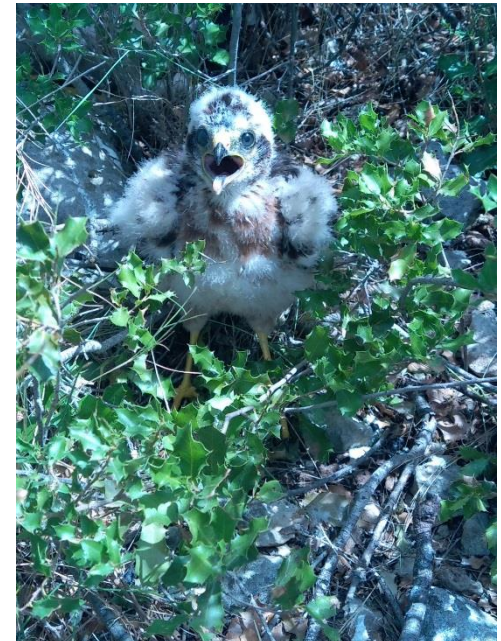
**Objectif : Connaitre le nombre de couples et leurs productivité
(Nombre de jeune volant par couple)**

Suivi de deux carrés en 2022 (Gignac Taillade et Aumelas Plan des lauriers)
3 passages

Nouveau carré positif
5 couples / 5 jeunes à l'envol
Soit à minima 1j / couple

A l'échelle régionale : 1,45 jeunes / couple

Pour 2023 → Participation au suivi ?
(notamment sur alentours de la zone incendiée)





Amélioration des connaissances Engoulevent d'Europe

Après le suivi **en régie** en 2020
Reconduction en 2023

Suivi protocolé par Bérenger REMY,
animateur Natura 2000 et ornithologue
dans le Nord Hérault/sud Gard.

5 sites Natura 2000 suivent de
manière simultanée :

- Gorges du Rieutord Fages et Cagnasses
- Hautes Garrigues du Montpelliérais
- Plaine de Villeveyrac-Montagnac
- ZPS du Pays Viganais
- Garrigues de la Moure et d'Aumelas





Amélioration des connaissances

Point d'étape sur l'état des populations d'oiseaux

Evaluation de l'état de conservation des espèces d'oiseaux et de leurs habitats du site Natura 2000 « Garrigues de la Moure et d'Aumelas »

Objectif : Mise à jour des effectifs d'oiseaux évalués dans le DOCOB

- Bruant ortolan : Déjà actualisé et espèce avec besoins d'habitats spécifiques
- Rapaces : Répartition et Zones de quiétudes déjà actualisée
- Pipit rousseline : Impossible à faire cette année car pas sur la même période des espèces principales visées

- Fauvette pitchou + Alouette lulu : 250 points d'écoutes (avec analyse habitat)
- Rollier d'Europe + Cedicnème criard : Réévaluation à partir de données ponctuelles existantes



Causse
de la Moure
et d'Aumelas

Merci de votre attention